



GROUPE ILIAD
INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE
30 JUIN 2019

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL	1
ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL	2
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF	3
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL	6
NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2019	7
NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS	8
NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	15
NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	16
NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18
NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES	21
NOTE 7 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	22
NOTE 8 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS	24
NOTE 9 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES	25
NOTE 10 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS	26
NOTE 11 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	30
NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS	31
NOTE 13 : ENGAGEMENTS	32
NOTE 14 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	34
NOTE 15 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	35
NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	38

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL
--

En millions d'Euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
Chiffre d'affaires	2 607	2 404
Achats consommés	-1 012	-1 031
Charges de personnel	-136	-142
Charges externes	-259	-261
Impôts et taxes	-63	-62
Dotations aux provisions	-25	-30
Autres produits et charges d'exploitation	-17	-11
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation.....	-293	0
EBITDAaL (1)	802	866
Rémunérations en actions.....	-14	-6
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	-545	-454
Résultat opérationnel courant	243	406
Autres produits et charges opérationnels	-2	1
Résultat opérationnel	241	407
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie.....	0	1
Coût de l'endettement financier brut.....	-30	-18
Coût de l'endettement financier net	-30	-17
Intérêts sur les dettes locatives.....	-25	0
Autres produits et charges financiers.....	-17	-21
Charge d'impôt	-82	-140
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence...	-25	-23
Résultat net	62	206
Résultat net récurrent (1)	91	232
<i>Résultat net :</i>		
▪ <i>Part du Groupe</i>	57	201
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>	5	5
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>		
▪ <i>Résultat de base par action</i>	0,98	3,41
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	0,95	3,34

(1) Cf. définitions page 9

ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL

En millions d'Euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
RESULTAT NET	62	206
➤ Éléments recyclables en résultat :		
▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-1	10
Effets d'impôts	0	-3
	-1	7
➤ Éléments non recyclables en résultat :		
▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	-4	0
Effets d'impôts	1	0
▪ Éléments non recyclable du résultat global des MEE	75	
Effets d'impôts		
	72	0
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	133	213
Résultat global :		
▪ Part du Groupe	128	208
▪ Intérêts minoritaires	5	5

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF
--

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Ecarts d'acquisition	5	306	215
Immobilisations incorporelles	5	3 821	3 938
Droits d'utilisation	6	1 682	0
Immobilisations corporelles	5	5 182	5 358
Participation dans les entreprises associées	7	368	318
Autres actifs financiers	8	59	50
Actifs d'impôts différés		114	65
Autres actifs non courants		18	16
ACTIF NON COURANT		11 550	9 960
Stocks		107	90
Actifs d'impôts exigibles		18	28
Clients et autres débiteurs.....		1 038	972
Autres actifs financiers.....	8	4	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	453	181
ACTIF COURANT		1 620	1 277
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	5	893	15
TOTAL DE L'ACTIF		14 063	11 252

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Capital	9	13	13
Prime d'émission		462	439
Réserves consolidées		3 124	3 154
CAPITAUX PROPRES.....		3 599	3 606
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		3 578	3 591
. Intérêts minoritaires.....		21	15
Provisions à long terme	11	4	2
Passifs financiers	10	4 151	3 407
Dettes locatives non courantes	6	1 183	0
Impôts différés		1	2
Autres passifs non courants	12	1 565	1 563
PASSIFS NON COURANTS		6 904	4 974
Provisions à court terme.....	11	34	35
Dettes d'impôt.		0	0
Fournisseurs et autres crédateurs		1 795	1 880
Passifs financiers	10	912	757
Dettes locatives courantes	6	426	0
PASSIFS COURANTS		3 167	2 672
PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	5	393	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 063	11 252

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2018	13	433	-21	37	2 902	3 364	10	3 374
Mouvements 2018								
▪ Résultat consolidé 2018					201	201	5	206
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				7		7		7
✓ Impact des engagements de retraite								
Total des produits et des charges comptabilisés				7	201	208	5	213
▪ Variation de capital de l'entreprise		3	-16			-13		-13
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-40	-40		-40
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-18	-2		-20		-20
▪ Impact des stocks options				6		6		6
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-73		-73	-2	-75
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2018	13	436	-55	-25	3 063	3 432	13	3 445

Capitaux propres Au 1er janvier 2019	13	439	-29	-17	3 185	3 591	15	3 606
Mouvements 2019								
▪ Résultat consolidé 2019					57	57	5	62
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-1		-1		-1
✓ Impact des engagements de retraite				-3		-3		-3
✓ Impact des produits et charges comptabilisées en capitaux propres dans les sociétés mises en équivalence					75	75		75
Total des produits et des charges comptabilisés				-4	132	128	5	133
▪ Variation de capital de l'entreprise	0	24				24		24
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-53	-53		-53
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							0	0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-121	-1		-122		-122
▪ Impact des stocks options				10		10	0	10
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales					0	0	1	1
▪ Autres variations								0
Situation à la clôture au 30 juin 2019	13	463	-150	-12	3 264	3 578	21	3 599

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL
--

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		62	206
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4	841	459
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	1
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		10	6
- / + Autres produits et charges calculés		29	-1
- / + Plus et moins-value de cession		0	1
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		25	23
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		967	695
+ Coût de l'endettement financier net		29	17
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		82	140
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		1 078	852
- <i>Impôts versés (B)</i>		-115	-154
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		-28	-81
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		935	617
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-1 025	-948
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-73	-392
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		-9	10
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	2
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		-1 092	-1 328
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		24	4
- / + Rachats et reventes d'actions propres		-122	-35
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0 -53 0	0 -40 0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10	896	1 486
- Remboursements d'emprunts	10	-33	-47
- Intérêts financiers nets versés		-14	-1
- Décaissements sur dettes locatives	6	-323	0
- Intérêts sur dettes locative versés		-9	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		366	1 367
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)			0
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		209	656
Trésorerie d'ouverture		173	215
Trésorerie de clôture	4	382	871

Note 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2019***1-1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019***

Le 18 janvier 2019, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société Jaguar Network. Ce partenariat stratégique prend la forme d'une prise de participation majoritaire de 75.9% au capital de l'entreprise, pour un montant de 94 millions d'euros. L'actionnaire historique et fondateur de Jaguar Network demeure dirigeant actionnaire, à hauteur de 24.1% du capital.

Les travaux d'analyse des actifs et passifs repris sont en cours au 30 juin 2019 et seront finalisés au cours du second semestre 2019.

Dans l'attente de la finalisation de ces travaux d'affectation, la différence entre le prix payé et la quote-part des capitaux propres de cette filiale soit 91 millions d'euros sont présentés dans le poste « Ecart d'acquisition ».

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS
--

2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur majeur du secteur des télécommunications en France et en Italie, avec plus de 20 millions d'abonnés.

Ces comptes consolidés résumés au 30 juin 2019 ont été arrêtés le 02 septembre 2019 par le Conseil d'Administration.

2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2019 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les comptes présentés prennent en compte les effets de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location ». Les effets de cette norme sont présentés au paragraphe 2.4.

2.3. METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, telles qu'exposées dans les états financiers consolidés annuels pour cet exercice, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires :

- la charge d'impôt est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice ;
- les engagements de retraite du semestre ont été estimés à partir des études actuarielles réalisées pour l'exercice 2018.

Le Groupe ILIAD a choisi de présenter deux niveaux de résultats supplémentaires :

➤ l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

➤ Le résultat net récurrent

Il correspond au résultat net hors impact des éléments non récurrents tels que les frais de restructuration et d'acquisition liés à l'opération et les charges exceptionnelles d'impôts, y compris pour la quote-part de ces éléments figurant en résultat des sociétés mises en équivalence.

2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS

a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables en 2019 :

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS** - 4 normes sont amendées :
 - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liée aux dividendes ;
 - ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;
 - ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
 - ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.
- **Amendements limités à IAS 19 intitulés "Modification, réduction ou liquidation d'un régime"**. Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».** Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.
- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » applicable à compter du 1er janvier 2019.** Ces amendements traitent du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.
- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

Le Groupe ILIAD applique ces normes et amendements.

b) Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables au 30 juin 2019 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif ».** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur de ces amendements a été repoussée à une date indéterminée.

- **Amendements à IFRS 3 intitulés "Définition d'une entreprise"**. Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.
- **IFRS 14 "Comptes de report réglementaires"**. L'objectif de cette norme intermédiaire est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance »**. IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

c) **Première application d'IFRS 16 « Contrats de location » :**

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe Iliad, compte tenu de ses activités d'opérateur de réseaux, est significativement impacté par la norme IFRS 16.

Outre les impacts bilan de la norme IFRS 16 (hausse de l'actif avec l'introduction d'un droit d'utilisation et hausse du passif avec l'introduction d'une dette locative), la présentation du compte de résultat du Groupe est également affectée par la norme IFRS 16. En effet, les charges d'exploitation et les achats consommés relatifs aux contrats de location sont remplacés par une dotation aux amortissements sur droits d'utilisation ainsi que par des intérêts sur dettes locatives.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés. Par conséquent, la période comparative 2018 n'a pas été retraitée.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Les soldes de l'actif et du passif des contrats de location financement identifiés sous IAS 17 ont été reclassés à l'identique en droit d'utilisation et dette locative comme le permet la norme.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'Etat du pays preneur et en fonction de la maturité, auquel est ajouté le spread de crédit du Groupe.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyer s'élève à 2,44 % en se basant sur la durée résiduelle des contrats en date de transition.

Le Groupe a défini 3 grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe, aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile
- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques
- Autres (incluant notamment les véhicules)

Le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés, prévue par IAS 12, générés par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une dette locative.

Les impacts de la norme IFRS 16 sur l'exercice sont détaillés en note 6 – Droits d'utilisation et dettes locatives.

Effets sur les états financiers consolidés :

En millions d'Euros	Données historiques 31 décembre 2018	Effet de l'application d'IFRS 16	Données retraitées 1er janvier 2019
Immobilisations corporelles	5 358	-162	5 196
<i>Dont contrats de location-financement</i>	<i>149</i>	<i>-149</i>	<i>0</i>
Droits d'utilisation	0	2 096	2 096
Impôts différés actifs	65	0	65
Total de l'actif non courant	9 960	1 934	11 894
Clients et autres débiteurs	972	-6	966
Total de l'actif courant	1 277	-6	1 271
Total de l'actif	11 252	1 928	13 180
Total capitaux propres	3 606	0	3 606
Passifs financiers non courants	3 407	-37	3 370
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>37</i>	<i>-37</i>	<i>0</i>
Dette locative non courante	0	1 471	1 471
Impot différés passifs	2	0	2
Total des passifs non courants	4 974	1 434	6 408
Passifs financiers courants	757	-23	734
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>23</i>	<i>-23</i>	<i>0</i>
Dette locative courante	0	542	542
Fournisseurs et autres créditeurs	1 880	-25	1 855
Total des passifs courants	2 672	494	3 166
Total du passif et des capitaux propres	11 252	1 928	13 180

Le passage du montant des engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 à la dette de location au 1er janvier 2019 se décline comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018	1 528
Différences d'évaluation des durées de location (1)	784
Différences d'évaluation des loyers (2)	-292
Dettes de location-financement au 31 décembre 2018 (3)	60
Effets de l'actualisation	-82
Autres effets	15
Dettes locatives au 1er janvier 2019	2 013

(1) Les différences d'évaluation des durées de location concernent principalement les locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale

(2) Les différences d'évaluation des loyers proviennent principalement des composantes non locatives de certains contrats qui n'ont pas été considérées dans le calcul de la dette locative au 1^{er} janvier 2019

(3) Les dettes locatives au 1er janvier 2019 intègrent les dettes de location-financement comptabilisés selon IAS 17 au 31 décembre 2018''

NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France
- Secteur Italie

Chiffre d'affaires 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires fixe	1 364	0	1 364
Chiffre d'affaires mobile	1 068	177	1 245
Eliminations	-2		-2
Chiffre d'affaires total	2 430	177	2 607

Résultats 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Résultat			
EBITDAaL	910	-108	802
Rémunération en actions	-14	0	-14
Dotations aux amortissements	-478	-67	-545
Résultat opérationnel courant	418	-175	243
Résultat net	212	-150	62

Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 503	2 318	3 821
Droits d'utilisation (VNC)	1 624	58	1 682
Immobilisations corporelles (VNC)	5 012	170	5 182
	0		
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	971	174	1 145
	0		
Trésorerie	452	1	453

Passifs hors financiers et dettes d'impôts

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Passifs non courants			
Autres passifs non courants	160	1 405	1 565
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs	1 278	517	1 795

NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
--

Le détail des dotations nettes aux amortissements et provisions est le suivant :

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
Dotations aux amortissements :			
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	171	103
▪ Immobilisations corporelles	5.3	361	351
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation			
	6	307	
Dotations aux provisions sur immobilisations			
			0
Dotations aux provisions pour risques et charges			
	8	2	6
Reprises de provisions pour risques et charges :			
▪ Utilisées	8	-1	-1
▪ Non utilisées	8	0	0
Autres			
		1	0
Tableau des flux de trésorerie		841	459

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
▪ Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	50	42
□			
▪ Acquisition d'Immobilisations corporelles	5.3	812	784
□			
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		2 282	1 487
. impact des variations de périmètre		4	0
. impact IFRS 16		-27	0
. Impact réestimation et actualisation dettes		20	17
. en fin de période		-2 120	-1 382
▪ Autres		4	0
□			
Tableau des flux de trésorerie		1 025	948

La trésorerie de clôture est composée des éléments suivants :

En millions d'Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 30/06/2019	Trésorerie à la clôture au 30/06/2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités 		112	33
<ul style="list-style-type: none"> □ ▪ Valeurs mobilières de placement 		341	864
<ul style="list-style-type: none"> □ ▪ Dettes financières à court terme 		-71	-26
Tableau des flux de trésorerie		382	871

NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5.1. ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	215
Ecart d'acquisition lié à l'acquisition du Groupe Jaguar (1)	91
Valeur nette au 30 juin 2019	306

(1) cf Note 1

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	215
Valeur nette au 31 décembre 2018	215

5.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	3 938
Entrées :	
. acquisitions	44
. immobilisations générées en interne	6
Reclassement	0
Autres	4
Dotations aux amortissements	-171
Valeur nette au 30 juin 2019	3 821

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	2 705
Entrées :	
. acquisitions	1 513
. réestimation d'actif	0
. immobilisations générées en interne	8
Reclassement	0
Autres	-1
Dotations aux amortissements	-287
Valeur nette au 31 décembre 2018	3 938

5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	5 358
Effet de l'application d'IFRS 16	-162
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019 après prise en compte d'IFRS 16	5 196
Acquisitions	812
Cessions	-4
Reclassement en actifs à céder	-488
Variation de périmètre	21
Autres	6
Dotations aux amortissements	-361
Valeur nette au 30 juin 2019	5 182

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	4 417
Acquisitions	1 740
Cessions	-32
Reclassement	0
Autres	-2
Dotations aux amortissements	-765
Valeur nette au 31 décembre 2018	5 358

Le Groupe ILIAD a intensifié ses efforts d'investissements notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobile (tant en France qu'en Italie) et fibre optique.

Partenariat industriel stratégique avec Cellnex

Le 7 mai 2019, Iliad est entré en négociations exclusives pour la cession de 70% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et comprenant 5 700 sites. En Italie, Iliad Italia a conclu un accord pour la vente de 100% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles et comprenant environ 2 200 sites

La transaction reste soumise aux conditions usuelles pour ce type d'opérations, sa clôture devrait avoir lieu au 4^{ème} trimestre 2019 ou au 1^{er} trimestre 2020.

Conformément à IFRS 5, les actifs correspondants ont été reclassés en actifs détenus en vue d'être cédés, et sont constitués d'actifs à céder pour 502 millions d'euros et de droits d'utilisation pour 391 millions d'euros. Les dettes locatives correspondantes ont été portés en Passifs détenus en vue d'être cédés pour 393 Millions d'euros.

5.4. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement, soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES
--

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	2 096
Acquisitions (nouveaux actifs)	291
Reclassement en actifs à céder	-402
Variations de périmètre	4
Changements d'appréciation	0
Autres	0
Dotations aux amortissements	-307
Valeur nette au 30 juin 2019	1 682

Le détail de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

En millions d'Euros	30/06/2019			01/01/2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Réseaux	1 797	-404	1 393	1 806
Biens immobiliers	306	-24	282	281
Autres	12	-5	7	9
Total droits d'utilisation	2 115	-433	1 682	2 096

Les dettes locatives sont réparties comme suit :

En millions d'Euros	30/06/2019	01/01/2019
Non courants	1 183	1 471
Courants	426	542
Total	1 609	2 013

<p>NOTE 7 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</p>
--

Le Groupe ILAD détient principalement deux sociétés consolidées par mise en équivalence :

- le 6 novembre 2015, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS Telecom Reunion Mayotte (TRM) pour un montant de 24 millions d'euros
- le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le 20 décembre 2017, le Groupe Iliad a annoncé l'acquisition, pour environ 316 millions d'euros, d'une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros.

Par ailleurs, l'allocation du prix d'acquisition de Eir aux valeurs des actifs acquis et des passifs repris a été finalisé au cours du premier semestre 2019.

En Millions d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
Quote-part des résultats mis en équivalence	-25	-23
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-25	-23

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
A l'ouverture	318	16
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence en début de période	318	16
Variations :		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-25	-23
Dividendes payés	0	0
Ecart de conversion	0	0
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	0	0
Réductions de capital	0	0
Evolution du périmètre et acquisitions	0	299
Autres variations	75	0
Titres mis en équivalence à la fin de la période	368	292

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS
--

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	56
Acquisitions	9
Remboursements	-3
Incidence des variations de périmètre	0
Cessions	
Dotations aux provisions	0
Valeur nette au 30 juin 2019	62

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant de 16 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2019 (cf note 7).

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	37
Acquisitions	13
Ajustement de juste valeur	5
Remboursements	0
Incidence des variations de périmètre	16
Cessions	-15
Dotations aux provisions	0
Valeur nette au 31 décembre 2018	56

NOTE 9 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES**9.1. CAPITAL**

Toutes les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad sont exerçables.

Au cours du premier semestre 2019, 11 968 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 11 968 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 65 KEuros.

Par ailleurs, l'annulation d'actions propres a entraîné une réduction de capital de 44 KEuros. Le capital a ainsi été porté de 13 085 KEuros à 13 106 KEuros au 30 juin 2019.

9.2. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 21 mai 2019 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,90 Euros par action, soit un montant global de 53 230 KEuros.

Le dividende a été détaché de l'action le 24 juin 2019.

NOTE 10 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS

Les dettes financières sont réparties comme suit :

En millions d'Euros	30/06/2019	31/12/2018
Non courants	4 151	3 407
Courants	912	757
Total	5 063	4 164

Les variations des emprunts sont analysées ci-après :

En millions d'Euros	30/06/2019
Solde au 1^{er} janvier 2019	4 164
Effet de l'application d'IFRS 16	-60
Solde au 1^{er} janvier 2019 après prise en compte de l'effet d'IFRS 16	4 104
Nouveaux emprunts (1)	896
Variations de périmètre	24
Remboursements d'emprunts	-33
Variation concours bancaires	64
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	8
Solde au 30 juin 2019	5 063

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 896 M€

En millions d'Euros	31/12/2018
Solde au 1^{er} janvier 2018	2 665
Nouveaux emprunts (1)	1 567
Remboursements d'emprunts	-86
Variation concours bancaires	6
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	12
Solde au 31 décembre 2018	4 164

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 1 528 M€

1. Dettes de moins de 1 an à l'origine

Programme de Neu CP (< 1 an) de un milliard d'euros :

Depuis le 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD dispose d'un programme de Neu CP (anciennement billets de trésorerie).

Initialement de 500 millions d'euros, le programme est passé à 800 millions d'euros en 2015 puis 1 milliard d'euros début 2017, au moment des renouvellements annuels.

Au 30 juin 2019, cette ligne était utilisée à hauteur de 756 millions d'euros.

2. Dettes de plus de 1 an à l'origine

Emprunts obligataires :

Le 1^{er} décembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 10 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,500%. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 23 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

Crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales, extensible jusqu'à 2025 suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, ce contrat de crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,250 % et 1,200 % par an suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2019.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD dispose d'un crédit à terme de 500 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales. Ce prêt a une maturité finale à 2023, suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,700% et 1,500%, suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne est entièrement utilisée au 30 juin 2019.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu en 2010 le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2020.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2022.

Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030.

Le 17 décembre 2018, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique.

Toutes ces lignes de crédit sont totalement utilisées au 30 juin 2019.

Par ailleurs l'ensemble des contrats de ces crédits a été amendé le 22 février 2019.

Emprunts auprès de la KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, dans le cadre de son développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de KFW IPEX-Bank à travers la mise en place d'une ligne de crédit de 90 millions d'euros. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale de 11 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 15 février 2019. Cette ligne est totalement utilisée au 30 juin 2019.

Le 26 avril 2019, un nouvel emprunt de 150 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en France et en Italie. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2031. Cette ligne de crédit est non utilisée au 30 juin 2019.

Conformément à l'amendement du premier emprunt le 15 février 2019, le taux d'intérêt applicable sur ces crédits est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,20 % par an.

Ligne bilatérale de 50 millions d'euros avec un établissement bancaire :

Le 29 novembre 2018, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire, pour accompagner le Groupe dans ses besoins de financements généraux. Cette ligne, sous forme de prêt in fine, a une maturité finale de 5 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 4 mars 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,70 % et 1,50 % par an, suite à l'amendement du 4 mars 2019. Ce financement est entièrement utilisé au 30 juin 2019.

Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand auprès d'investisseurs institutionnels) :

Le 22 mai 2019, le Groupe ILIAD a émis un Schuldscheindarlehen d'un montant total de 500 millions d'euros comprenant :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants

NOTE 11 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES
--

Semestre clos le 30 juin 2019 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2019	34	3	37
Provisions additionnelles	0	0	0
Utilisations			
Reprises	-1	0	-1
Autres variations	0	2	2
Montants au 30 juin 2019	33	5	38
<i>Dont non courant</i>			4
<i>Dont courant</i>			34

31 décembre 2018 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2018	43	1	44
Provisions additionnelles	11	0	11
Utilisations	-3	0	-3
Reprises	-17	0	-17
Autres variations	0	2	2
Montants au 31 décembre 2018	34	3	37
<i>Dont non courant</i>			0
<i>Dont courant</i>			37

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS
--

En millions d'Euros	30/06/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	1 540	1 544
Dettes fiscales et sociales	25	19
Autres dettes	0	0
Total	1 565	1 563

NOTE 13 : ENGAGEMENTS**Investissements de réseaux :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 133 millions d'euros au titre d'investissement futurs sur son réseau.

Autres engagements :

Les engagements financiers relatifs aux emprunts sont décrits en note 10.

Au 30 juin 2019,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 1 073.5 MEuros.
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 3 MEuros.

Procès et litiges :

Les principaux litiges en cours sont les suivants au 30 juin 2019 :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.

Litige FASTWEB :

Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la Commission européenne du 1er septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'instance a pris fin par le désistement de Fastweb en date du 2 juillet 2019.

Litige UFC :

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation.

NOTE 14 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture de ses décaissements en US dollars.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de swap de taux.

En Millions d'Euros	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Couvertures de change	3	0
Couvertures de taux	0	0

NOTE 15 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions avec les principaux dirigeants ainsi qu'avec les sociétés Monaco Telecom et Salt Mobile sont les seules transactions entre parties liées applicables au Groupe ILIAD.

Transactions avec les principaux dirigeants

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction (onze personnes au 30 juin 2019).

- La rémunération des 11 principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En milliers d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
▪ Rémunération totale	1 464	1 298
▪ Paiements en actions ou assimilés	4 871	2 889
Total	6 335	4 187

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés. A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,62 % de Free Mobile.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD :

Plan 2017

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances.

Plan 2018

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions.

Offre salariés

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 21 mai 2019, décidé de réaliser l'offre Up2Share réservée aux salariés du Groupe Iliad adhérents d'un Plan d'Epargne Groupe ou Plan d'Epargne Groupe International, dont le principe avait été arrêté lors de sa décision du 10 décembre 2018, par l'augmentation de capital d'Iliad S.A.

Cette offre a conduit à l'attribution de 283 396 actions nouvelles aux salariés du Groupe à des conditions préférentielles.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD Italia :

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

Ces derniers ont été informés courant septembre 2018. L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée à 53 salariés italiens ou français du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est exerçable au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 30 juin 2019 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 750 K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2019 s'est élevé à 1 375 K€.

NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le 2 septembre 2019, Iliad a décidé d'entrer en négociations exclusives avec InfraVia (fonds d'infrastructures français) pour la mise en place d'un partenariat visant à accélérer le déploiement de la fibre optique (FTTH) en zone de moyenne et faible densité en France (soit environ 26 millions de lignes) via une société dédiée. A cet effet, Iliad a créé une société dédiée à la gestion active des lignes fibres, qui assurera notamment l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH du Groupe dans les zones concernées. Free transférerait à cette société les contrats de co-financement existants et environ un million de prises déjà déployées et cofinancées. Le Groupe céderait 51% de cette société à InfraVia sur la base d'une valeur d'entreprise d'environ 600 millions d'euros.